



## Rée (140)

את הברכה אשר תשמעו.. והקללה אם לא תשמעו... (יא. כז. כח)  
 « **La bénédiction que vous écoutez ... et la malédiction si vous n'écoutez pas** » (11,27-28)

Selon le **Sfat Emet**, l'emploi de : « que » (pour la bénédiction) et de : « si » (pour la malédiction), nous fait prendre conscience que la malédiction divine ainsi que tous les maux s'abattant sur le monde, est le résultat de nos mauvaises actions. Il y a une relation de cause à effet.

**Le Ohr ha'Haïm** commente : Ne pas écouter les paroles de la Torah est en soi une malédiction. Comme l'annonce le verset, celui qui s'en abstient « se détournera du chemin » et finira par « aller après d'autres dieux ». **Le Ohr ha'Haïm** enseigne également : « Voyez » avec les yeux du émet, et non avec un œil humain éphémère, il ne faut pas se laisser abuser par le succès apparent des réchaïm : « **car le racha n'a pas d'avenir** » (Michlé 24,20). Si vous obéissez, il n'y aura que bénédiction malgré les apparences ; si vous désobéissez, il n'y aura que malédictions bien que la 1ere impression puisse être favorable. Dans le cadre du libre arbitre, le yétser ara a le pouvoir de nous faire voir une malédiction en bénédiction, la Torah emploie le mot : « voyez » regarde bien pour faire le bon choix ! Est-ce mon yétser ara qui me pousse à agir ainsi ? Ou bien est-ce la volonté de Hachem.

*Sfat Emet, Ohr haHaim Haquadoch*

כי אתם עברים את הירדן לבא לרשת את הארץ אשר ה' אלוקיכם נתן לכם וירשתם אתה וישבתם בה (יא. לא)  
 « **Car vous traversez le Jourdain pour entrer au pays que Hachem, votre D., vous donne et pour le conquérir. Quand vous l'aurez conquis et que vous y demeurerez** » (11,31)

Les mots : « vous traversez le Jourdain » semblent ici superflus car les juifs ne pouvaient entrer en terre sainte qu'en traversant ce fleuve. En réalité, la Torah fait allusion au miracle qui allait se produire : le fleuve s'est arrêté de couler pour permettre au peuple juif de le traverser à pied sec. Ce prodige allait être le premier parmi de nombreux autres miracles au cours de la conquête et de l'occupation du pays. Ce miracle était le signe que le Ciel continuerait à aider les juifs. Hachem a ordonné de prononcer les bénédictions et les malédictions dès l'entrée des juifs en terre sainte [d'Israël] afin qu'ils se rendent compte que leur existence ne suivrait pas un cours naturel. En effet, loin d'être déterminés par le hasard, les juifs

allaient choisir leur destinée en optant pour la voie de la bénédiction ou celle de la malédiction.

*Sforno rapporté dans le Méam Loez*

את כל הדבר אשר אנכי מצוה אתכם אתו תשמרו לעשות לא תסר עליו ולא תגרע ממנו (יג. א)

Tout ce que je vous prescris observez le exactement, sans y rien ajouter, sans rien retrancher. (13. 1)

Nous comprenons très bien qu'il ne faille enlever aucune Mitsva parmi les 613 Mitsvot qui nous ont été ordonnées au Mont Sinaï, mais comment comprendre qu'il soit interdit d'en ajouter ? Si un homme se sent attiré vers la spiritualité et qu'il désire en faire plus que ce que Hachem attend de lui, où est le mal ?

On peut répondre ainsi : notre corps est composé de 248 organes et de 365 nerfs et tendons, équivalents aux 248 Mitsvot positives et aux 365 Mitsvot négatives de la Torah, soit au total 613. Ainsi, chaque mitsva parmi les 613 correspond à un certain organe, un os, un nerf, un tendon de notre corps, et lui confère sa force vitale. Le corps fonctionne dans une harmonie parfaite où chaque organe, os, nerf... est à sa place et remplit la fonction qui lui a été attribuée, comme les instruments d'un orchestre, qui jouent comme il faut et quand il faut afin de nous offrir une symphonie.

C'est pourquoi, s'il manque l'un des éléments du corps, cela engendrera souffrance et déséquilibre, voire pire ! S'il y a un élément de plus, un corps étranger ou une excroissance, le corps de même se trouvera bouleversé au point de dysfonctionner. Si cela est vrai pour les différentes parties du corps qui ont chacune leur représentant spirituel au travers des mitsvot, combien encore cela est-il vrai pour les 613 mitsvot elles-mêmes, qui constituent « l'œuvre d'art » Divine ne pouvant supporter aucun ajout ni retranchement, sous peine de déséquilibrer le monde et d'empêcher et notre corps et notre âme de puiser toute leur force vitale indispensable à leur survie.

*Léket Eliaou au nom de Rabbi Baroukh Avraham Tolédano*

אחרי ה' אלוקיכם תלכו (יג. ה)

« **Vous marcherez après Hachem votre D.** » (13,5)  
 Pourquoi le verset emploie-t-il le mot « après », qui a une connotation de séparation et de distance ?

En effet, **Rachi** dit : Toutes les fois qu'il apparaît, le mot « a'haré » contient une idée d'éloignement. (Réé 11,30) Or, ne sommes-nous pas tenus de nous attacher à Hachem et de nous tenir aussi « proches » de Lui qu'il est possible ? On peut répondre ainsi: Plus nous reconnaissons Sa grandeur et notre propre insignifiance, plus nous nous rendons compte de notre éloignement par rapport à Lui. C'est seulement après avoir pris conscience de la distance qui nous sépare de Lui que nous pouvons essayer de devenir plus « proches ».

*Rabbi Avraham Mordéhaï Alter de Gour*

« [Lorsque tu prélèveras la dîme de tes produits], tu attacheras l'argent dans ta main [et tu le porteras à Jérusalem] » (14 ; 25)

**Rabbi Méir de Prémishlan** fit la remarque suivante: La Torah te dit que tu dois attacher l'argent dans ta main pour t'indiquer que tu dois être en possession de ton argent plutôt que de laisser ton argent être en possession de toi. L'argent n'est qu'un moyen de réaliser un objectif, il permet de répondre aux nécessités de la vie. L'argent n'est qu'un outil et son propriétaire en est le maître. La Torah nous exhorte : Votre richesse, comme tout autre outil, doit se trouver dans vos mains et vous devez en être le maître. Si votre richesse vous possède, c'est donc que vous n'en êtes pas le maître, mais plutôt l'esclave.

*Rabbi Méir de Prémishlan*

נתן תתן לו (טו.)

« Donner, tu lui donneras ... » (15.10)

Le Yalkout Chimoni (Michlé 31) fait remarquer que dans notre paracha la Torah double les mots: «Ouvrir, tu lui ouvriras ta main » ( 15,8); « Donner, tu lui donneras » ( 15,10). Pourquoi ces répétitions? Une personne peut rencontrer une grande lutte interne au moment de donner de la Tsédaka, en se disant rationnellement : J'ai travaillé très dur pour cet argent, pourquoi devrais-je le donner à d'autres? Par ces répétitions, la Torah nous suggère une méthode facilitant la réalisation de cette mitsva. En donnant de façon très répétée, on en devient habitué (selon le principe du **Ramhal** : un acte extérieur conduit à impacter notre intériorité), et cela pourra même devenir un plaisir d'employer au mieux ses ressources. **Rachi** commente notre verset par : « Il faut lui donner et lui donner » même cent fois.

**Le Rambam** (Pirké Avot 3,15) nous enseigne : Un homme n'acquiert pas des qualités par la grandeur de ses actions, mais par leur nombre.

**Le Hafets Haïm** explique : Il apparaît qu'il est préférable de partager cent dinars entre cent pauvres plutôt que de les donner à un seul car on

s'habitue de la sorte à lutter cent fois contre le mauvais penchant et on le domine plus facilement. De plus, le don devient, par habitude, une seconde nature. On peut percevoir cette idée dans le Téhilim (112,9) : « (Puisqu') il distribue (son argent) en le donnant à de (nombreux) pauvres, (il est assuré que) sa charité subsistera à jamais », car l'habitude devient une seconde nature.

*Rambam, Hafets Haim*

**Halakha : Le respect des parents**

Les parents devront faire attention à ne pas être trop exigeants envers leurs enfants concernant la mitsva du respect des parents, afin de ne pas arriver à transgresser l'interdiction « Ne mets pas une embuche devant un aveugle ». Les parents n'auront pas le droit de demander à leurs enfants de faire un chose qu'il savent que les enfants ne pourront pas accomplir, comme par exemple leur demander d'accomplir une chose qui demanderait beaucoup d'efforts ou beaucoup de temps.

*Tiré du sefer « Pessaquim ou Techouvot »*

**Dicton : Rien de ce que l'on donne à autrui n'est perdu, c'est un prolongement de soi dans l'autre, et cela s'appelle l'amour.**

*Rav Dessler*

## Chabbat Chalom

יוצא לאור לרפואה שלימה של דינה בת מרים, ויקטוריה שושנה בת ג'ויס חנה, רפאל יהודה בן מלכה, אליהו בן מרים, שלמה בן מרים, חיים אהרן לייב בן רבקה, שמחה ג'וזת בת אליו, חיים בן סוזן סולטנה, סשה שלום בן דבורה רחל, אבישי יוסף בן שרה לאה, אוריאל נסים בן שלוה, פייגא אולגה בת ברנה, דינה בת פיבי. לידה קלה לדינה בת זהרה אנריאת. זרע של קיימא לחניאל בן מלכה ורות אוריליה שמחה בת מרים . לעילוי נשמת: ג'ינט מסעודה בת ג'ולי יעל, שלמה בן מוחה

*מזל טוב ליום הולדת של בני חניאל בן מלכה נ"י*

